

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
séance du 27/05/2016

- REPARTITION FPIC (FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL) 2016

Vu la décision du Conseil Communautaire Berry-Loire-Vauvise en date du 8 juin 2015,
Vu l'article n° 5214-27 du Code Général des Collectivités Locales,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du versement intégral du FPIC
2016 au profit de la Communauté de Commune Berry-Loire-Vauvise.

- COMPETENCE CDC MSaP (MAISON SERVICES AU PUBLIC)

M. le Maire expose que le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 17 mai 2016,
s'est engagé à prendre cette compétence et en donne les raisons.
Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision.

- CDC - FORMATIONS GROUPEES DES EMPLOYES MUNICIPAUX

M. le Maire expose que dans le cadre de la mutualisation, la CDC propose d'organiser
des formations groupées pour les personnels municipaux concernés. Le Conseil
Municipal décide de donner suite à cette proposition et accepte de rembourser la CDC
pour les frais afférents à ces formations, au prorata du nombre des salariés de la
commune qui participeront. Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour
signer tous les documents concernant la présente décision.

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A HERRYBAMBELLE

Mme PAURON sort de la salle. M. le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle
de 1 195 € à l'association HERRYBAMBELLE. Le Conseil Municipal accepte. Mme PAURON
réintègre la salle.